



## CTSD du mardi 16 juin 2015

### Déclaration intersyndicale des organisations

**UNSA-Education, FSU, Sud-Education, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT**

Madame la Directrice Académique,

A l'issue du CTSD du 9 juin dernier, vous nous avez fait une proposition de carte scolaire (deuxième phase) minimaliste avec seulement cinq mesures (trois ouvertures et deux fermetures). C'est pourquoi la délégation du personnel dans son ensemble s'y est unanimement opposée.

Ainsi treize écoles restent en situation de gel.

Or plusieurs d'entre elles comme les écoles maternelles Chantonnay La Fontaine, Les Sables d'Olonne Les Jardins, Benet Les Champs du Bois, Les Essarts Gaston Chaissac ont une prévision actualisée à la hausse dépassant nettement le seuil.

Il en va de même pour les sept écoles élémentaires ou primaires restant en gel. Là aussi l'actualisation de la prévision montre des évolutions significatives et positives pour les écoles de Saint Christophe du Ligneron, Saint Hilaire de Riez Henry Simon, La Garnache, Notre Dame de Riez.

L'absence de la moindre levée de gel de votre part au nom de l'invocation de la prudence nécessaire, alors que les échanges d'informations lors du CTSD de mardi dernier ont montré des évolutions favorables, voire très favorables, notamment dans les huit cas cités dans cette déclaration, constitue un motif d'incompréhension et de stupéfaction, pour les représentants des personnels que nous sommes, pour nos collègues et les parents des écoles concernées.

La véritable tendance qui se dessine, est celle d'une probabilité élevée, où il n'y aura que peu ou pas de gels transformables en mesures de fermetures.

Cette situation se vérifie aussi pour les treize écoles en ouvertures réservées (dont cinq nouvelles situations).

Là aussi nous constatons une tendance forte à la confirmation, voire à l'amplification de la prévision de la première phase. Cela est particulièrement le cas pour les écoles de Beaurepaire, Froidfond, La Roche sur Yon Jean Roy, sans oublier les situations emblématiques de Saint Julien des Landes et de Bois de Cené.

Là aussi, la véritable tendance qui se dessine, est celle d'une probabilité élevée, où il n'y aura que peu ou pas d'ouvertures réservées qui ne seraient transformables en ouvertures définitives.

Du souci que vous mettez en avant de ne pas prendre de décisions précipitées, nous en sommes bien aujourd'hui à la non prise de décisions positives ... qu'il faudra bien acter en septembre ! Et demain nous serons peut-être confrontés à une sorte de quadrature du cercle : comment financer potentiellement beaucoup d'ouvertures avec peu ou pas de fermetures, compte tenu de l'état de la dotation.

Nous réitérons notre demande de la prise en compte des effectifs actualisés à la date du CT.

Ne pas aller dans ce sens augmente artificiellement le nombre de gels et d'ouvertures réservées, renvoyés à la troisième phase de septembre, et complique inutilement l'organisation de la rentrée scolaire dans les écoles concernées.

Nous restons opposés à la méthode dite du cliché figé que vous avez choisie d'appliquer comme outil de gestion, et dont vous avez vous-même démontré l'aberration lors du CTSD du 10 avril 2015.

L'égalité de traitement entre les écoles ne semble pas encore acquise en ce qui concerne les remontées effectuées par les IEN.

Ce souci d'égalité de traitement et aussi de transparence, nous amène à confirmer notre demande de communication en pièce annexe de l'ensemble des situations à la baisse pour lesquelles vous nous avez affirmé refuser une mesure de carte scolaire en fonction des caractéristiques difficiles de ces écoles. Mesure que nous apprécions positivement quant à son principe.

En résumé : curieux paradoxe d'une dynamique de l'école publique vendéenne qui n'est pas reconnue à sa juste mesure et se trouve au contraire handicapée par des seuils prohibitifs qui sont les plus élevés de France et en maternelle par la non-prise en compte satisfaisante des moins de trois ans, avec des quotas drastiques. La situation de l'école de Bournezeau illustre bien cette situation intenable faite au niveau maternel entre un effectif réel, prenant en compte tous les TPS, au seuil de fermeture (93) et un chiffre officiel et artificiel de 86 « justifiant » la fermeture.

Nos organisations réitèrent l'ouverture de négociations sur la réduction des seuils et la prise en compte des effectifs au plus près du réel, dans le cadre d'une politique nationale de justice et d'équité, faisant de l'école une véritable priorité.